

DESTINATAIRES : Le personnel, les gestionnaires et les médecins

EXPÉDITEURS : Dre Marie Josée Godi, directrice de la santé publique et responsabilité populationnelle
Louis Brunelle, directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques

DATE : Le 17 juillet 2020 (remplace la note émise le 17 juillet 2020 à 13 h 56)

OBJET : **COVID-19 : nouvelle stratégie de dépistage des travailleurs en CHSLD, SAD et RPA**

Le 7 juillet dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux a déployé de nouvelles directives concernant le dépistage du personnel en contact direct avec les usagers à raison **d'une fois par semaine**. Cette stratégie est déployée dans l'ensemble du Québec. Ainsi, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec prévoit le dépistage systématique des travailleurs œuvrant dans les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), **les services à domicile (SAD)** et les résidences pour aînés (RPA).

L'objectif est d'identifier les personnes asymptomatiques porteuses du virus afin de les retirer et de les isoler pour empêcher la transmission dans le milieu de travail. Ainsi, le Ministère souhaite anticiper la seconde vague de la pandémie COVID-19 et en atténuer l'impact pour assurer votre sécurité, celle de nos usagers et de la population.

L'application de ces nouvelles directives entre en vigueur dès maintenant dans nos CHSLD, les **SAD** et les RPA. Ainsi, les employés suivants seront testés de manière systématique pour la COVID-19 **une fois par semaine** :

- les infirmières;
- les infirmières auxiliaires;
- les préposés aux bénéficiaires;
- les aides de service;
- les intervenants en réadaptation;
- les intervenants en loisir.

Afin de faciliter l'application de ces nouvelles mesures, le dépistage au sein de votre installation ou à proximité de celle-ci sera favorisé. Des informations supplémentaires à cet effet vous seront communiquées sous peu. Les employés déjà dépistés et ayant reçu un résultat positif de COVID-19 ne seront plus testés pour une période de trois mois.

Cette mesure est fortement recommandée par le MSSS et la Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle du CIUSSS MCQ. Ce dépistage est nécessaire pour assurer votre sécurité, celle des usagers et de la population. D'ailleurs, de nouvelles stratégies de dépistage seront également mises en place pour la population. Il s'agit d'une offensive importante, dans l'ensemble du Québec, pour éviter les éclosions et atténuer les impacts d'une seconde vague.

De quelle manière sont communiqués les résultats?

- Pour les employés obtenant un résultat NÉGATIF à la suite d'un **dépistage préventif** (donc employé asymptomatique) : vous recevrez le résultat par courriel à l'adresse personnelle que vous avez indiquée dans le Guichet Web RH Paie. Pour vous assurer que votre adresse personnelle dans le Guichet Web RH Paie est à jours, visitez [site Web du CIUSSS MCQ](#). Un pas-à-pas et un tutoriel vidéo s'y trouvent pour vous aider.
- Pour les employés obtenant un résultat POSITIF à la suite d'un **dépistage préventif** (donc employé asymptomatique) : vous serez contacté par la Santé publique avec les consignes appropriées.

Merci de votre collaboration.